

Déclaration des élu.es du SNES-FSU

CAPA d'installation des CPE

La FSU (SNES et SNUEP) demeure la première organisation syndicale du second degré au niveau national chez les CPE.

Dans l'académie, largement en tête avec 39,6 % des voix, et deux sièges sur les cinq, nos collègues nous ont renouvelé leur confiance. Nous les en remercions.

Lors de cette CAPA d'installation nous ne pouvons que saluer la volonté sans faille des CPE de soutenir par leur vote la nécessité de ces commissions paritaires avec plus de 59% de participation.

Cette volonté s'est exprimée malgré la mise en place du vote électronique, qui rebute les personnels, en dépit des dysfonctionnements techniques majeurs qui ont émaillé les opérations de vote, notamment le premier jour du scrutin, les votes interrompus, les aléas de fonctionnement des boîtes mails académiques, et les difficultés individuelles des collègues rencontrées avec leur espace électeur ou leurs identifiants.

Cette volonté s'est également exprimée alors que le corps des CPE a été considéré comme ne pouvant plus être assimilé au régime dérogatoire des enseignants, entraînant une diminution du nombre de sièges en CAPA : 5 sièges désormais, contre 8 auparavant.

C'est donc désormais une charge de travail bien plus importante qui repose sur les élus. La représentation des collègues dans les grades est également déséquilibrée car les CPE classe exceptionnelle et hors classe sont désormais sur-représentés au détriment des collègues de classe normale.

Si la sortie du régime dérogatoire inquiète, le SNES-FSU a œuvré, et obtenu une note de service mutations identique pour les CPE et les enseignants. Le SNES-FSU continuera d'œuvrer pour que les CPE soient, statutairement, alignés sur les enseignants en ce qui concerne l'ensemble des règles de gestion qui les concernent.

Si, d'une façon générale, ce sont les attributions de ces commissions paritaires qui sont remises en cause par l'institution, nos collègues, par leurs votes ont montré leur attachement au paritarisme.

Malgré cet état des lieux inquiétant, les élus.es du SNES-FSU, forts de la confiance renouvelée des CPE, s'attacheront durant les 4 années de leur mandat, à défendre les intérêts individuels et collectifs de ces derniers, comme ils l'ont toujours fait.